

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 20

Artikel: Réorganisation militaire suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 20.

Lausanne, le 3 Octobre 1874.

XIX^e Année

SOMMAIRE. — **Réorganisation militaire suisse.** Société militaire fédérale. Réunion de délégués à Olten les 24 et 25 septembre. — **La guerre civile en Amérique**, par M. le comte de Paris. — **Nouvelles et chronique**.

ARMES SPÉCIALES. — Récapitulation des résultats de tir des bataillons d'infanterie de l'armée fédérale en 1873. 1 broch. in-4°.

RÉORGANISATION MILITAIRE SUISSE.

Société militaire fédérale.

Réunion d'officiers à Olten. — Rapport au comité vaudois.

Tit. — En attendant le protocole de la réunion d'Olten, qui vous parviendra prochainement, je crois devoir, comme l'officier le plus ancien de la délégation vaudoise, vous donner ci-dessous un résumé succinct des délibérations (¹).

Ladite réunion comptait 89 assistants au début. Elle a tenu trois séances, les 24 et 25 septembre. Elle a été appelée à émettre une vingtaine de vœux, préparés par le comité central d'après les rapports des sections.

Quelques-uns de ces vœux, plus ou moins amendés, ont été adoptés à l'unanimité, par exemple à l'égard des chevaux d'officiers et de cavalerie, de l'équipement des corps, de la révision du code, de la nomination du commandant en chef *avant* les levées et non *après*, ainsi que des remerciements à l'autorité fédérale pour ses louables efforts et ses grands travaux en vue du progrès de nos institutions militaires.

D'autres vœux n'ont été admis qu'à la majorité, quelques-uns dans des rédactions nouvelles; d'autres simplement inscrits au procès-verbal.

Les propositions de la commission de Mürren ont prévalu en deux points marquants :

a) Les troupes d'administration ont été diminuées, notamment de la section des bouchers et des boulangers.

b) Le bataillon aurait quatre fortes compagnies.

En revanche, les articles du Conseil fédéral sur les cours d'instruction (durée et graduation), sur l'instruction préparatoire militaire, sur l'acceptation forcée de tous les grades, ont obtenu la majorité.

Ces divers points et d'autres encore, tel que celui des *établis* et des *séjournants*, soulevèrent des discussions prolongées et souvent intéressantes. A cette occasion, quelques orateurs présentèrent des observations générales ou examinèrent divers points en dehors du programme, sur lesquels l'assemblée ne put naturellement être appé-

(¹) Cette délégation était composée de MM. Lecomte, colonel fédéral; Faraudo, commandant; majors Gaulis, Lochmann, Veillon, David, Carrard, Muret; capitaine André, lieutenant Montandon.

lée à voter, car le projet et le programme en auraient été trop changés⁽¹⁾.

Il n'y a également pas eu de votation sur l'ensemble du projet, et en cela le comité a fait preuve d'un tact plein de délicatesse⁽²⁾.

Si le projet avait été mis en votation dans son ensemble, la bonne harmonie de la réunion n'en eût assurément pas été troublée ; mais la discussion se fût animée et notablement prolongée. En tout cas le projet, tel quel, n'aurait pas réuni l'unanimité. Plusieurs officiers, et peut-être la majorité de ceux de la Suisse romande, se seraient plutôt rangés, je crois, à des conclusions se rapprochant de celles du mémoire de M. le colonel fédéral Paravicini ; c'est-à-dire qu'ils auraient volontiers adopté dès lors et déjà quelques points fondamentaux ou urgents, pour être aussitôt appliqués à l'armée actuelle, sans la diminuer, pour le moment, d'une seule unité tactique, de crainte d'ébranler prématûrement le tout ; et sur le reste ils auraient demandé une discussion à nouveau, moins précipitée.

Vu le manque de temps et le départ effectué ou annoncé de nombreux officiers, une vingtaine de desiderata individuels, dont quelques-uns fort importants et soulevant des questions soit nouvelles, soit abordées ou tranchées par le projet, n'ont pu être discutés que très brièvement ou pas du tout.

Ces desiderata, traitant entr'autres : du futur chef et bureau d'état-major, du chef d'infanterie, de la création d'une gendarmerie fédérale (colonel Rothpletz), du maintien d'un état-major général fédéral (colonel Favre), de la composition de la division d'armée (colonels Rothpletz et Stocker)⁽³⁾, du service obligatoire des officiers supérieurs jusqu'à 50 ans (major Gaulis), de la dénomination de *régiment* faussement appliquée à deux ou trois unités tactiques (colonel Aubert), du problème des fortifications et notamment d'une grande place centrale (colonel Lecomte), des quartiers-maîtres et fourriers restant attachés à leur corps (colonel Paravicini), de diverses questions du génie (lieutenant-colonel Imhof) et de cavalerie (major Caviezel), ces

(1) Entr'autres la question des quatres classes de réservistes de l'élite souleva une longue discussion à l'occasion des cours de répétition de l'élite. Le point de vue du projet fut soutenu, mais avec diverses variantes, par les colonels Rothpletz, Stocker, Künzli, Feiss, Meyer, et combattu par les colonels Paravicini, Favre, Lecomte. Ce dernier aurait préféré une élite de 10 ans, d'hommes d'une seule catégorie, avec une landwehr de 14 ans, fournissant le même nombre d'unités tactiques que l'élite, mais plus faibles d'effectifs, divisée en deux catégories d'hommes, une aux unités tactiques, l'autre surnuméraire. N'organiser que cent mille hommes d'armée active, c'est trop peu. — Par amendement, les réservistes feront tous les services de campagne.

(2) C'est donc par erreur que des journaux ont annoncé que le projet avait été adopté à l'unanimité en principe. Ils auront sans doute été induits à cette erreur par les remerciements unanimes adressés à l'autorité fédérale, ainsi qu'au colonel Egloff pour la manière distinguée avec laquelle il présida ces difficiles débats.

(3) A cette occasion quatre opinions se sont fait jour : le colonel Rothpletz voudrait une division de 4 régiments d'infanterie sans brigade avec deux colonels brigadiers attachés à l'état-major de la division ; le colonel Egloff maintiendrait la division actuelle à trois brigades de 4 bataillons chacune ; d'autres officiers prélèveraient la division à deux brigades ; enfin le colonel Stocker proposait de la laisser indéterminée, à la compétence du Conseil fédéral en temps de paix ou du commandant en chef en temps de guerre.

desiderata seront simplement enregistrés ou annexés au protocole, pour rester, ainsi que les rapports des sections, à la disposition des membres de l'Assemblée fédérale.

Ledit protocole sera publié sous peu, en allemand et en français, et adressé à l'Assemblée fédérale.

Malgré des divergences de vues assez notables, une parfaite courtoisie et une franche et sincère cordialité n'ont cessé de régner dans les délibérations ainsi que dans les réunions familiaires des délégués.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance, etc.
Lausanne, 28 septembre 1874. F^d Lecomte, col. féd.

Une nombreuse réunion d'instituteurs de la Suisse romande a eu lieu le 2 octobre à Lausanne, pour s'occuper des articles du projet fédéral (art. 79 et 80) concernant le corps enseignant. Après une discussion fort intéressante, à laquelle ont pris part entr'autres MM. Boiceau conseiller d'Etat, Daguet professeur, Cuénoud directeur, Henchoz inspecteur, Guébard, Gavillet, Berney, Hermanjat, instituteurs, l'assemblée a décidé à une forte majorité de repousser le projet, sauf en ce qui concerne l'enseignement de la gymnastique, qui devrait être plus développé.

Les officiers du génie se sont réunis le 30 septembre à Berne, sous la présidence du colonel Siegfried, pour examiner le projet officiel. Ils ont entendu entr'autres un excellent mémoire du lieut.-colonel Dumur et voté quelques vœux en faveur de l'instruction, mais contre l'organisation projetée des troupes et des officiers du génie.

On annonce que la société des officiers bernois s'est réunie dimanche dernier à Berne, en petite tenue, sous la présidence de M. le lieut.-colonel Courant. Entr'autres décisions, la majorité aurait décidé de demander à l'Assemblée fédérale la suppression du corps actuel des carabiniers. A ce sujet, le *National suisse* fait les réflexions suivantes : « Nous sommes heureux qu'une aussi grave décision ne soit pas définitive et espérons qu'il n'y aura qu'une voix en Suisse pour s'opposer à la suppression de ce corps, qui a toujours rendu des services à son pays, et a reçu des éloges encore pour son service à l'occupation des frontières en 1870-1871. »

On nous assure d'autre part qu'il ne s'agirait point de supprimer les carabiniers, mais de changer le mode de leur recrutement, de manière à ce qu'ils soient pris sur toute l'élite après une première école commune.



HISTOIRE DE LA GUERRE CIVILE EN AMÉRIQUE

par M. le COMTE DE PARIS.

Cette grande guerre généralement connue sous le nom de Guerre de la Sécession, est depuis son origine l'objet des plus sérieuses études de M. le comte de Paris. Le jeune chef de la maison d'Orléans y participa lui-même, en 1861 et 1862, avec son frère le duc de Chartres, tous deux capitaines à l'état-major du général Mac Clellan, où ils